



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2013
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts et le développement économique :
 - a) Produits et services forestiers;
 - b) Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles;
 - c) Atténuation des risques liés aux catastrophes et des conséquences de celles-ci;
 - d) Bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines.
6. Questions nouvelles.
7. Débat multipartite.
8. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, en ce compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.
9. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
10. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
11. Questions diverses.
12. Dates et lieu de la onzième session du Forum.



13. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum.
14. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de la dixième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'à la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un sert aussi de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable. Par sa décision 2007/273, le Conseil a décidé qu'à partir de la huitième session du Forum, les membres du Bureau resteraient en fonctions pendant deux ans.

À la première séance de sa dixième session, le 4 février 2011, le Forum a élu M. Srećko Juričić (Croatie), M. Mario Ruales Carranza (Équateur), M^{me} Shuli Davidovich (Israël), M. Saiful Azam Martinus Abdullah (Malaisie) et M^{me} Anna M. C. Masinga (Zambie) membres du Bureau pour la dixième session du Forum. Il a reporté à une date ultérieure la nomination du Président et du Rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2013/1)

3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

Dans sa résolution 62/98, l'Assemblée générale a adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Il est prévu dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, adopté à la septième session, qu'à chaque session, le Forum axe notamment ses travaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et sur l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

À sa neuvième session, le Forum a décidé qu'un système simple, volontaire et national d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum suivrait la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et veillerait au traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et, à cette fin, a prié le Secrétariat de mettre au point une formule

simplifiée pour l'établissement des rapports en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (E/CN.18/2013/2)

4. Contributions régionales et sous-régionales

À l'alinéa c) du paragraphe 2 de sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a ajouté au Forum des Nations Unies sur les forêts plusieurs nouvelles fonctions principales, l'une d'elles consistant à renforcer l'interaction avec les mécanismes, institutions et instruments régionaux et sous-régionaux ayant trait aux forêts afin de faciliter une coopération élargie et une mise en œuvre efficace d'une gestion durable des forêts et de contribuer également aux travaux du Forum. Au paragraphe 11, le Conseil a invité les organes, mécanismes et processus régionaux et sous-régionaux qui s'intéressent aux forêts à renforcer leur collaboration avec le Forum et à contribuer à son action. Selon le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, le Forum sert d'instance de dialogue avec les processus, mécanismes, instruments et organisations régionaux et sous-régionaux s'intéressant aux forêts et les autres processus, mécanismes, instruments et organisations compétents. Par ailleurs, dans la résolution qu'il a adoptée à sa neuvième session, intitulée « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté »¹, le Forum a invité les organisations et processus régionaux et sous-régionaux, avec l'aide des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à leur demande, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes dans le secteur forestier, à fournir des informations au Forum à sa dixième session, dans le contexte de l'examen du thème général, sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et réaliser les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts par la mise en commun des perspectives, des approches et des expériences régionales. En outre, dans la même résolution, le Forum a prié le Secrétariat et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en conjonction avec les processus régionaux et sous-régionaux tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et son initiative sur la gestion durable des forêts et le Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière, entre autres, à développer encore les stratégies propres à promouvoir une coopération Nord-Sud et une coopération Sud-Sud, ainsi qu'une coopération triangulaire pour la gestion durable des forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2013/3)

¹ Voir E/2011/42-E/CN.18/2011/20, chap. I.B.

5. Les forêts et le développement économique

Conformément à son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, le Forum a décidé d'examiner, à sa neuvième session, dans le cadre du thème général intitulé « Les forêts et le développement économique », les thèmes subsidiaires suivants : a) produits et services forestiers; b) programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles; c) atténuation des risques liés aux catastrophes et des conséquences de celles-ci; et d) bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines. Les débats sur ces thèmes subsidiaires se tiendront dans le cadre de la tâche principale de la session du Forum et de l'examen des questions intersectorielles et des points communs de l'ordre du jour tels qu'ils sont énumérés dans le programme de travail pluriannuel.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique (E/CN.18/2013/4)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Les forêts et le développement économique : conclusions et recommandations permettant d'aborder ces enjeux importants » (E/CN.18/2013/5)

6. Questions nouvelles

Le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 prévoit que le Forum peut décider d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions des questions nouvelles d'importance mondiale concernant les forêts et la gestion forestière durable, à condition qu'elles soient urgentes, imprévues et pas encore envisagées dans l'ordre du jour de la session concernée. Compte tenu de la reconnaissance accrue des multiples valeurs des forêts et de la nécessité de mettre en place une stratégie intersectorielle et interinstitutionnelle en la matière, du besoin d'évaluer les implications potentielles du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sur les forêts et du débat actuel sur le programme de développement pour l'après-2015, et eu égard aux liens entre ces questions et le thème général de la onzième session du Forum, qui concerne l'arrangement international sur les forêts, le Bureau de la dixième session a décidé de proposer que les questions concernant les implications du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, du programme de développement pour l'après-2015 et de l'arrangement international sur les forêts et leurs liens soient examinées dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré aux « Questions nouvelles » lors de la dixième session du Forum. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Forum tiendra des consultations préliminaires sur les orientations de sa onzième session et sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts, y compris son propre avenir.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'arrangement international sur les forêts, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : liens et incidences (E/CN.18/2013/6)

7. Débat multipartite

Attachant une grande valeur à la participation des grands groupes à ses travaux, le Forum a prévu dans son programme de travail pluriannuel d'organiser des débats multipartites auxquels participeraient les neuf grands groupes retenus dans Action 21. À chaque session depuis sa deuxième session tenue en 2002, le Forum a organisé un tel débat, offrant ainsi aux États Membres, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux grands groupes la possibilité d'échanger des idées et des informations sur ses travaux. Le secrétariat est en contact permanent avec les coordonnateurs des grands groupes et les consulte régulièrement sur la planification de ces débats. Le débat multipartite de la dixième session aura pour objet de solliciter les vues des participants sur le thème général et les thèmes subsidiaires.

Documentation

Note du Secrétariat sur le débat multipartite (E/CN.18/2013/7 et additifs) transmettant les documents de travail fournis par les grands groupes

8. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, en ce compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts

Lors de sa première session tenue en 2001, le Forum a décidé de prévoir et faciliter la coordination et la coopération sur diverses questions ayant trait aux forêts entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les commissions techniques du Conseil économique et social et les autres instances, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux concernés. Le bon déroulement de l'Année internationale des forêts a permis de renforcer les réseaux de communication visant à mieux faire connaître les questions liées aux forêts, de resserrer la coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organes de presse, les partenaires du système des Nations Unies et les autres parties et organisations intervenant dans le secteur forestier, et d'améliorer la coordination de leurs actions. Dans ce contexte, le Forum voudra peut-être envisager de nouvelles stratégies en vue d'appuyer davantage la coopération et les initiatives de partenariat, notamment les activités ayant pour but de coordonner les politiques et les programmes et d'apporter des conseils au Partenariat de collaboration sur les forêts pour appuyer le travail du Forum.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2013/8)

Note du Secrétariat sur l'Année internationale des forêts, 2011 (E/CN.18/2013/9)

Cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2011 et 2012 (E/CN.18/2013/10)

9. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Dans le programme de travail pluriannuel du Forum, les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable constituent une question intersectorielle qui doit être examinée à chaque session. Le Forum a inscrit cette question à l'ordre du

jour de sa huitième session. Lors de la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue le 30 octobre 2009, le Forum a adopté une résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, chap. I.B), texte aux termes duquel a été institué un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé du financement des forêts et du processus de facilitation.

Dans sa décision 2009/268, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Forum sur les travaux de la session extraordinaire. Conformément à la résolution adoptée lors de la session extraordinaire, le groupe spécial d'experts à composition non limitée devait se réunir à deux reprises, à savoir avant les neuvième et dixième sessions du Forum. Le Forum a donc examiné le rapport du groupe spécial sur les travaux de sa première réunion consacrée au financement des forêts, et a examiné l'efficacité du processus de facilitation. Il a ensuite souligné, dans la résolution adoptée à sa neuvième session¹, l'importance des activités menées entre les sessions en vue de préparer la deuxième réunion du Groupe spécial. Il a également invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à étoffer et mettre à jour le document de 2008 sur les problèmes financiers² et à envisager une initiative des organisations, laquelle s'est tenue du 19 au 21 septembre 2012 à Rome. Le document sur les problèmes financiers étoffé et mis à jour a été présenté tout d'abord lors de l'initiative, puis, avec le rapport sur les travaux de l'initiative des organisations, lors de la deuxième réunion du groupe spécial d'experts à composition non limitée, tenue du 14 au 18 janvier 2013 à Vienne. Dans la résolution, le Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à rendre compte, à sa dixième session, de leurs actions actuelles et futures sur le financement des forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/2013/11)

Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé du financement des forêts (E/CN.18/2013/12)

10. Fonds d'affectation spéciale du Forum

Il est prévu dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 que le secrétariat du Forum présente à chaque session un rapport sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale du Forum, dans lequel il indiquerait le montant et les sources des contributions et expliquerait la façon dont les fonds ont été utilisés.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2013/13)

² Marku Simula, *Financing Flows and Needs to Implement the Non-Legally Binding Instrument on All Types of Forests*, Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts, 2008.

11. Questions diverses

Le Forum souhaitera peut-être examiner toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un débat dans le cadre de ce point.

12. Dates et lieu de la onzième session du Forum

Le Forum décidera des dates et du lieu de la onzième session.

13. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la onzième session.

14. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de la dixième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
